

Compte rendu de réunion « Comité des Moyens de Culture » CMC du 23/06/2017

Présents : Tou Cheu Xiong (TSF), Thierry Dessup (TEL), Patrick Doumas (Plast), Christian Dubos (FEROS), Alain Gojon (Direction), Jeremy Bertrand (Métaux), Nadine Paris (Kaliphruit), Chantal Brachet (HoNuDe), Jean-Benoit Peltier (ELSA), Colette Tournaire (Aqua), Anne-Aliénor Very (TICER), Laurence Lejay (INT), José Garcia (TEL) et Hugues Baudot (TEL).

Les points à l'ordre du jour :

- 1) Récolte avec ou sans utilisation des tamis (pb de contamination d'une plante à l'autre) (point 3 de la réunion précédente)
- 2) Récolte des plantes pour criblage, confiée aux utilisateurs (point 4 de la réunion précédente)
- 3) Point d'information sur le dispositif de stabilisation des godets en serre et quid de la quantité maximum par plateau ?
- 4) Projet de modification "règle générale" concernant l'éclaircissage des plantes semées. (Actuellement: éclaircissage systématique des plantes se trouvant sous la responsabilité du service culture à 1 plante par godet) Cette règle n'est pas viable, car elle est bien trop souvent dérogée. Proposition de laisser le soin aux expérimentateurs mettant en place leur culture, d'aller jusqu'à l'éclaircissage que ceux-ci souhaitent.
- 5) Débriefing sur le résultat de l'enquête nouvelle espèce.
- 6) Détermination du seuil d'alerte pour envoi de mail aux expérimentateurs quand un problème est rencontré sur une culture (nombre de pots atteints, cause du problème, action à mener, jusqu'à quel stade végétatif alerter).
- 7) Le transport des plantes des compartiments de la serre à la salle de récolte.
- 8) Quid des soucis à répétitions (thrips) dans le 1^{er} compartiment en entrant à gauche dans la serre qui semblent être un problème structurel spécifique à ce compartiment (lié aux aspirateurs ?).

L'ordre du jour est de suite abordé dans l'ordre de publication.

1) Récolte avec ou sans utilisation des tamis (pb de contamination d'une plante à l'autre) (point 3 de la réunion précédente).

Il est précisé qu'il s'agit ici d'un point qui figurait à l'ordre du jour du CMC précédent, mais pour lequel aucune décision n'avait pu être prise faute de discussion précise autour de ce point lié à des problèmes de contamination entre lot de graines, mais la discussion était alors partie sur les problèmes de stabilité des godets (problème également lié au risque de contamination de lot de graine).

La cellule « Moyens de culture » apporte des éléments factuels (en lien avec des tests effectués dans ce sens) permettant une prise de décision par le collectif sollicité.

Décision du comité : Le personnel de la cellule « moyens de culture » n'utilisera plus les tamis pour effectuer les récoltes et recourront à une technique de vannage écartant les risques de contamination de plante à plante par le tamis, mais présentant toutefois certaines limites, comme un risque supplémentaire de perte de graines (à moindre mesure) mais également la restitution de lot de graines peut être un peu moins propres (selon les cas).

2) Récolte des plantes pour criblage, confiée aux utilisateurs (point 4 de la réunion précédente)

Actuellement la mention pour criblage figurant sur la demande de culture ne permet pas de différencier les criblages par PCR sur plantes mères, des criblages sur la descendance des plantes mises en culture (technique de criblage qui devrait être d'ailleurs identifiée comme amplification).

Le champ « utilité des cultures » du PDF de demande de culture ne portera plus de réponse par défaut (amplification) et sera un champ obligatoire à renseigner.

Les PDF nous parvenant portant la mention criblage seront considérés comme criblage par PCR (un rappel sous forme de pop-up apparaîtra sur l'écran à la sélection de ce champ). Sans résultat du criblage et élimination des plantes non sélectionnées par les expérimentateurs, la récolte des plantes de ces demandes sera à la charge des expérimentateurs.

3) Point d'information sur le dispositif de stabilisation des godets en serre et quid de la quantité maximum par plateau ?

La cellule informe le comité de la mise en essai d'un dispositif de stabilisation des godets reposant sur l'utilisation de plaque de « distançage » spécifique aux godets de 7 x 7. Ces plaques disposent chacune de 20 alvéoles distancées les unes des autres d'environ 2 cm. Même si la stabilisation des godets semble parfaite, l'exploitation totale de la plaque soit 20 godets, ramène la densité de culture sensiblement aux mêmes valeurs que lorsqu'on dispose 24 godets par plateau sans plaque de distançage.

Pour, à la fois bénéficier de l'action stabilisatrice des plaques et diminuer la densité de culture (pour la santé des plantes et la réduction des risques de contamination...) l'usage d'une alvéole sur deux serait plus adéquat, mais porte de fait la densité de culture à 10

godets par emplacement, ce qui n'est pas sans risque de poser des problèmes de potentiel de culture en fonction de la période.

Une discussion est alors entamée sur la possibilité ou non de modifier les nouveaux supports de culture pour en accroître la capacité d'accueil (découpe de plaque...) Des essais seront réalisés par les personnes le souhaitant.

Suggestion est faite de disposer les pots sur les plaques en fin de culture (lors de l'arrêt d'arrosage), ce qui potentiellement permettrait de conserver un espacement optimisé entre les pots lors de la culture, et d'éviter la chute de ces derniers lors du séchage. La cellule s'y oppose en invoquant le fait que la manipulation des pots pourrait induire la perte de graine.

La cellule précise qu'il faudrait trouver des plaques de manutention de 40 alvéoles très faiblement distancées sur laquelle une alvéole sur deux serait exploitée (mais ce produit est introuvable pour l'heure).

Le **collectif tranche en faveur de 20 godets** par emplacement dans la densité imposée par l'usage des plaques de distançage, après un vote dont les résultats sont : 5 voix pour, 4 abstentions et 1 voix pour 10 plantes par plaque.

4) Projet de modification "règle générale" concernant l'éclaircissage des plantes semées. (Actuellement: éclaircissage systématique des plantes se trouvant sous la responsabilité du service culture à 1 plante par godet) Cette règle n'est pas viable, car elle est bien trop souvent dérogée. Proposition de laisser le soin aux expérimentateurs mettant en place leur culture, d'aller jusqu'à l'éclaircissage qu'il souhaite.

La cellule alerte le collectif sur un dysfonctionnement quasi-chronique des règles concernant l'éclaircissage des plantes après semis.

Rappel : la règle générale impose un éclaircissage systématique des semis de manière à ne laisser qu'une seule plante par godet. Or, bien souvent, la confusion s'installe, alimentée par la réalisation de semis en godet (plusieurs dizaines de graines par godet voir même des centaines)

Proposition : la cellule propose que les expérimentateurs assurant la mise en place de leur culture doivent également assurer l'éclaircissage de leurs plantes dans les 3 semaines qui suivent le semis (c'est-à-dire avant la pose des sacs à pain assurée par l'équipe technique).

Ce point est proposé au vote : résultat, 9 voix pour et 1 voix contre : **mesure adoptée.**

5) Débriefing sur le résultat de l'enquête nouvelle espèce.

L'enquête n'a pas encore recueilli les réponses de toutes les équipes, aussi ce point ne peut être traité.

Ceci dit, le collectif pense qu'il serait intéressant qu'un point nouvelles espèces ou manip particulières constitue un point systématique à l'ordre du jour des CMC.

6) Détermination du seuil d'alerte pour envoi de mail aux expérimentateurs quand un problème est rencontré sur une culture (nombre de pot atteint, cause du problème, action à mener, jusqu'à quel stade végétatif alerter).

Après, discussion sur différents aspects relatifs à cette problématique d'alerte, le comité moyen de culture **décide** que chaque expérimentateur le souhaitant, devra informer la cellule qui inscrira alors sur la demande de culture, les souhaits en matière de seuil d'alerte (nombre de godets atteints déclenchant l'alerte et la durée de vigilance).

Par ailleurs, la cellule veillera à alerter toute l'unité si elle constate un événement anormal pouvant affecter la croissance des plantes (Pb phyto, pb physiologique, pb conditions climatiques d'ambiance...).

7) Le transport des plantes des compartiments de la serre à la salle de récolte.

FEROS s'interroge sur les risques de contamination ou de perte importante de graines lors du transport des plantes des compartiments vers la salle de récolte.

Suggestion est faite de réaliser les récoltes directement dans les compartiments. La cellule s'y oppose en invoquant le fait que non seulement les conditions sonores des compartiments ne permettent pas le confort nécessaire à cette activité et surtout ne résolvent pas (bien au contraire) les risques de contamination d'un lot à l'autre.

Il est **décidé** que des essais de transport de plante avec les **plaques de distancage** seront réalisés. Toutefois, une difficulté réside dans le fait que dans un certain nombre de cas toutes les plantes d'un même plateau ne sont pas forcément prêtes à la récolte en même temps, obligeant alors à déplacer les plantes avec les risques de perte de graines que cela impose.

8) Quid des soucis à répétitions (thrips) dans le 1^{er} compartiment en entrant à gauche dans la serre qui semblent être un problème structurel spécifique à ce compartiment (lié aux aspirateurs ?).

La contamination quasi-chronique du tablar A du compartiment 4 pose nécessairement des interrogations sur son origine. Certaines personnes ayant invoqué la présence des aspirateurs de récolte comme source potentielle de contamination agissant comme un probable foyer. Les aspirateurs étant équipés d'une double filtration, cette supposition est écartée, toutefois le mystère reste entier.

A la prochaine ouverture du compartiment et si nous en avons la possibilité, ce tablar ne sera pas attribué. Cela permettra entre autres d'augmenter sa période d'inoccupation et ainsi tenter d'enrayer ce cycle infernal.

En fin de réunion Alain revient sur les argumentations scientifiques invoquant la nécessité d'obtenir 40 000 ou 20 000 graines par plante et demande d'une part, qui souhaite ces résultats et d'autre part, invite les équipes à s'interroger sur cette demande et d'en faire remonter l'analyse à la prochaine réunion de ce comité.

Puis, Alain donne un point d'information sur le dossier groupes d'eau glacée : il indique que l'appel d'offres est lancé pour la jouvence du groupe actuel et qu'en plus de cet achat, une opération ponctuelle est en cours pour sécuriser le fonctionnement des chambres de culture par la location (à la demande du collègue chercheur validée en conseil de service) d'un groupe devant remplacer la machine actuelle, et ce, jusqu'à la mise en service de la nouvelle installation.

Enfin la cellule clôt la séance par une demande relative à l'information sur la location du groupe d'eau glacée. Elle demande que les référents chambres de culture (tout au moins les référents gérants des chambres aux mêmes conditions, à savoir ch1 vs ch6 et ch2 vs ch3) puissent se rencontrer pour estimer l'occupation estivale de celles-ci et voir s'il est possible d'en éteindre certaines.